

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 4 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit le quatre mai, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.

Présents :	– BENA Olivier	– FRAPPART Lionel
	– CULMET Thierry	– GERARD Marie-Thérèse
	– DUQUENET Colette	– HALBEHER Martine
	– EHRLE Josiane	– TALLOTTE Josiane
Absent :	– AUBERTIN Marc	
	– DUPRE Steven	
	– DUPRE Jean-Pierre	
Pouvoirs :	– CHAPUIS Romain à BENA Olivier	
	– RIEHL Laurence à AUBERTIN Marc (absent)	
Secrétaire :	– BENA Olivier	

Conseillers en exercice :	13
Présents :	8
Pouvoirs :	1
Ouverture :	18h00
Clôture :	18h50
Convocation :	30/04/18

1) AVENANT AU MARCHÉ DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

La création prix nouveaux est nécessaire pour des prestations rencontrées en cours de chantier et non prévues au marché. Ces prix nouveaux avaient été notifiés par ordre de service, cet avenant est créé à la demande du comptable public.

Le conseil municipal, après délibération, par 8 voix pour et 1 abstention (Thierry Culmet, partie prenante), Approuve l'avenant n°1 au marché public « Programme d'assainissement collectif de la commune de Val-et-Châtillon, lot n°1 », introduisant des prix nouveaux au bordereau des prix unitaires.

2) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Falaise des cités de Cirey : Le devis de GEOTEC pour la validation des travaux de sécurisation de la falaise sur les trois premières parcelles (les plus abîmées) est de 2660 € HT. Le devis des travaux de l'entreprise spécialisée FTTA étant très élevé, un devis à une autre entreprise sera demandé et le dossier revu lors d'un prochain conseil, avant de réunir les habitants.
- Une petite vitre de la salle des fêtes a été cassée. Les circonstances sont inconnues mais les jeux de ballon sont probablement en cause. Le sinistre sera déclaré à l'assurance.
- Grotte Notre Dame : un arbre et deux plantes vont remplacer l'ancienne haie abîmée.
- Suite à un signalement de la JS Val, le bloc parking du Groupe scolaire a été réparé afin d'empêcher le passage des voitures.
- Un côté du toit de l'ancienne conciergerie 1 rue Veillon est particulièrement dégradé, il faudra décider de refaire soit l'ensemble soit uniquement le côté nord cette année.
- Les travaux d'assainissement collectif dans la rue Beau Soleil commenceront début juin.
- Fontaine : monsieur Culmet a la possibilité de récupérer gratuitement des têtes de lion (pour décorer le début des tuyaux) car certaines ont disparu.
- Programme du 8 mai : Rassemblement à 9h50, Messe à 10h, cérémonie au monument aux morts à 11h, vin d'honneur à 11h30.



Ainsi délibéré et signé après lecture,
Pour extrait conforme,
Madame le Maire, *Josiane TALLOTTE*